



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

TENUE LE 11 JANVIER 2021 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2021 à compter de 19 h par voie de visioconférence et de conférence téléphonique, sous la présidence de M. le maire, Laurent Thibeault.

Sont présents :

Mmes Annie Girard
Suzan Lecours

MM. Michel Blackburn
Vallier Girard
Claude Riverin
Frédéric Villeneuve
tous conseillers formant quorum

Est également présente :

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière. Mme Girard exerce la fonction de secrétaire du conseil municipal.

En raison des conditions d'urgence sanitaires en lien avec la pandémie qui sévit présentement au pays, la présente séance publique est tenue sans la présence des citoyens. Toutefois, elle est enregistrée et webdiffusée le lendemain sur le compte Facebook de la Municipalité.

ORDRE DU JOUR ADOPTION RÉSOLUTION 2021-01

Il est proposé par Mme Annie Girard
Appuyé par M. Claude Riverin
Et résolu à l'unanimité

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord constitué des sujets suivants et demeurant ouvert :

1. OUVERTURE

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020
- 1.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2020
- 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2020
- 1.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES REVENUS REÇUS EN DÉCEMBRE 2020

1.6 CORRESPONDANCE

1.7 RAPPORT DES COMITÉS

2. ADMINISTRATION

2.1 FERME DE L'ANSE-AU-FOIN - ENTRETIEN D'HIVER DE CERTAINS CHEMINS –
2^E VERSEMENT – **AUTORISATION DE PAIEMENT**

2.2 TABLEAU D'AJUSTEMENT SALARIAL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX AVEC
RÉTROACTIVITÉ AU 1^{ER} JANVIER 2020 – **ADOPTION**

2.3 AUGMENTATION SALARIALE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021 –
ACCEPTATION

2.4 AUGMENTATION SALARIALE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2021 –
ACCEPTATION

2.5 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2021
POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT OU D'ENTRETIEN MINEUR -
RENOUVELLEMENT

2.6 PG SOLUTIONS – FACTURATION POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE DE LOGICIELS POUR
L'ANNÉE 2021 – **AUTORISATION DE PAIEMENT**

2.7 TREMBLAY LALIBERTÉ ARPENDEURS – GÉOMÈTRES – 2^E VERSEMENT DE LA FACTURE –
AUTORISATION DE PAIEMENT

2.8 ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC -
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

2.9 PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
CULTURELLES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

2.10 FIRME CAÏN LAMARRE – CONVENTION D'HONORAIRES – **RENOUVELLEMENT**

2.11 HYDRO-QUÉBEC – ENTENTE DE SERVITUDE – **AUTORISATION**

3. URBANISME

3.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – **DÉPÔT**

4. RÈGLEMENTS

4.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 303-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 248-2015 SUR
LE PLAN D'URBANISME, RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 –
ADOPTION

4.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 303-2020

4.3 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2015 SUR
LE ZONAGE EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT 303-2020 –
ADOPTION

4.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 304-2020

4.5 PROJET DE RÈGLEMENT 307-2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS –
PRÉSENTATION

4.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 307-2021

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020

ADOPTION

RÉSOLUTION 2021-02

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été expédié à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus au 2^e alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Girard

Appuyé par Mme Suzan Lecours

(M. Frédéric Villeneuve demande que soit retiré du procès-verbal la résolution 261-2020 et demande le vote)

Ont voté contre : 6

Ont voté pour : 1

Et résolu à la majorité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020.

ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 14 DÉCEMBRE 2020

ADOPTION

RÉSOLUTION 2021-03

Pour le 1^{er} procès-verbal

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été expédié à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus au 2^e alinéa de l'article 156 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin

Appuyé par M. Vallier Girard

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020.

ADOPTÉ

Pour le 2^e procès-verbal

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été expédié à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus au 2^e alinéa de l'article 156 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2020

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en décembre 2020, totalisant 178 186,61 \$. La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

DÉPÔT DE LA LISTE DES REVENUS REÇUS EN DÉCEMBRE 2020

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en décembre 2020, totalisant 95 769,80 \$. La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

CORRESPONDANCE

Programme d'aide à la voirie locale

Le ministre des Transports du gouvernement du Québec informe M. le maire que le Ministère accorde à la Municipalité une aide financière de 261 639 \$ pour le projet de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes.

Rappelons que les dépenses relatives à l'exécution de ce projet sont admissibles à compter de la date de la présente et l'aide financière à verser sera déterminée en fonction des factures attestant des sommes réelles dépensées acceptées par le ministère des Transports.

(Le 17 décembre 2020)

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport des comités n'est déposé.

FERME DE L'ANSE-AU-FOIN - ENTRETIEN D'HIVER DE CERTAINS CHEMINS – 2^E VERSEMENT – AUTORISATION DE PAIEMENT RÉSOLUTION 2021-04

ATTENDU la nécessité de procéder au paiement du 2^e versement du contrat 2018-2020 en lien avec l'entretien d'hiver de certains chemins, et ce, au montant de 10 592,07 \$;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement du 2^e versement du contrat en lien avec l'entretien d'hiver de certains chemins de la ferme de l'Anse-au-foin, et ce, au montant de 10 592,07 \$.

ADOPTÉ

TABLEAU D'AJUSTEMENT SALARIAL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX AVEC RÉTROACTIVITÉ AU 1^{ER} JANVIER 2020

ADOPTION

RÉSOLUTION 2021-05

ATTENDU la volonté des membres du Conseil d'ajuster le salaire des employés municipaux en fonction de la moyenne établie en comparaison avec les autres municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU les travaux du Conseil et l'élaboration d'un tableau d'ajustement salarial ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord majore les salaires des employés municipaux tel que présentés dans le tableau d'ajustement salarial, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉ

AUGMENTATION SALARIALE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021

ACCEPTATION

RÉSOLUTION 2021-06

ATTENDU la résolution 2021-05 qui fixe le salaire des employés municipaux ;

ATTENDU la majoration annuelle prévue au tableau d'ajustement salarial ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par M. Claude Riverin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'augmentation salariale des employés pour l'année 2021.

ADOPTÉ

AUGMENTATION SALARIALE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2021

ACCEPTATION

RÉSOLUTION 2021-07

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'ajuster le salaire de la direction générale en fonction de la moyenne établie en comparaison avec les autres municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par M. Claude Riverin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'augmentation salariale de la direction générale.

ADOPTÉ

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2021 POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT OU D'ENTRETIEN MINEUR
RENOUVELLEMENT
RÉSOLUTION 2021-08**

ATTENDU la nécessité de procéder au renouvellement du permis d'intervention annuel 2021 du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention annuel 2021 pour les travaux d'aqueduc, d'égout ou d'entretien mineur et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au renouvellement du présent permis d'intervention annuel du ministère des Transports du Québec ;

QUE le maire, M. Laurent Thibeault, et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Girard, soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord tout documents pertinents à la présente entente.

ADOPTÉ

**PG SOLUTIONS – FACTURATION POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE DE LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2021
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-09**

ATTENDU les différentes difficultés techniques de logiciels pouvant survenir au cours d'une année ;

ATTENDU la nécessité d'obtenir, au besoin, l'aide de spécialistes dans le domaine ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement des factures d'entretien des logiciels à l'entreprise PG Solutions au montant de 9 301,48 \$ (plus les taxes) ;

ADOPTÉ

**TREMBLAY LALIBERTÉ ARPENTEURS – GÉOMÈTRES – 2^E VERSEMENT DE LA FACTURE
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-10**

ATTENDU la réforme cadastrale effectuée sur le territoire de la municipalité en 2019 ;

ATTENDU QUE les arpenteurs-géomètres sont les seuls experts habilités à réaliser des travaux liés au cadastre ;

ATTENDU la nécessité de régulariser la situation sur l'emprise de certains chemins ;

ATTENDU la nécessité de procéder au 2^e versement de la facture liée aux présents travaux ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve

Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au 2^e versement de la facture à la firme TREMBLAY LALIBERTÉ ARPENDEURS – GÉOMÈTRES, et ce, au montant de 11 211,22 \$.

ADOPTÉ

**ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
RÉSOLUTION 2021-11**

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de favoriser le développement touristique de la municipalité ;

ATTENDU la visibilité que procure l'adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au renouvellement d'adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec au montant de 460,50 \$.

ADOPTÉ

**PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
CULTURELLES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION 2021-12**

ATTENDU le projet de la bibliothèque visant à réunir l'écriture et les arts visuels ;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de maintenir une offre de services culturelle variée pour les citoyens ;

ATTENDU les coûts reliés audit projet et la nécessité de déposer une demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE la participation de la Municipalité est de 340 \$, soit 20 % du projet ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Girard
Appuyé par M. Claude Riverin
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord autorise Mme Marie-Josée Paradis, coordonnatrice de la bibliothèque, à déposer une demande d'aide financière au montant de 1 360 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ADOPTÉ

**FIRME CAÏN LAMARRE – CONVENTION D'HONORAIRES
RENOUVELLEMENT
RÉSOLUTION 2021-13**

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d'être accompagné dans l'exécution de certains dossiers par une ressource externe spécialisée en droit municipal ou autres ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au renouvellement de la convention d'honoraires de la société d'avocats Cain Lamarre à titre de conseillers juridiques pour une période de vingt-quatre (24) mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour des honoraires fixés à 90 \$ par mois (1 080 \$ par année).

ADOPTÉ

**HYDRO-QUÉBEC – ENTENTE DE SERVITUDE
AUTORISATION
RÉSOLUTION 2021-14**

ATTENDU QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU QU'aux fins de favoriser l'autonomie des véhicules électriques, Hydro-Québec conçoit, développe et exploite un réseau de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire du Québec (le « **Circuit électrique** ») ;

ATTENDU QUE les parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec souhaite construire et exploiter des stations de borne de recharge rapide (les « **Stations de recharge** ») sur des terrains appartenant à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de fournir les droits d'occupation des terrains requis pour la construction et l'exploitation des stations de recharge ;

ATTENDU la nécessité de procéder à une entente de servitude avec Hydro-Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède à la signature d'une entente de servitude avec Hydro-Québec afin de permettre l'installation et l'exploitation d'une station de recharge rapide pour véhicules électriques.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
DÉPÔT**

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le mois de décembre 2020 est déposé au conseil. Aucun permis n'a été émis.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 303-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 248-2015 SUR
LE PLAN D'URBANISME, RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3
ADOPTION
RÉSOLUTION 2021-15**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme de Sainte-Rose-du-Nord est entré en vigueur le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a le pouvoir, en vertu des articles 109 à 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L .R .Q » chap..A-19.1), de modifier son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la construction et la mise en opération du nouveau puits de captage P-3 nécessite son identification au plan d'urbanisme afin d'en assurer la protection en vertu des articles afférents à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire municipal ;

En conséquence,
Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

Que le premier projet de règlement portant le numéro 303-2020 soit adopté.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 303-2020
RÉSOLUTION 2021-16**

M. Michel Blackburn, conseiller, donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 303-2020 modifiant le règlement 248-2015 sur le plan d'urbanisme, relativement à l'implantation d'un nouveau puits no. 3.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2015 SUR
LE ZONAGE EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT 303-2020
ADOPTION
RÉSOLUTION 2021-17**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est régie par le *Code municipal* et le *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 249-2015 de Sainte-Rose-du-Nord est entré en vigueur le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L .R .Q » chap..A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 303-2020 afin d'identifier le nouveau puits de captage P-3 pour en assurer la protection en vertu des articles afférents à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire ;

ATTENDU QUE la zone R69 compte un chenil depuis plusieurs années en complément à un établissement récréotouristique tandis que la zone AF45 qui est voisine de la zone R69 n'a jamais accueilli de chenil à l'intérieur de ses limites ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prévoit des dispositions particulières pour les chenils afin d'assurer l'harmonie entre les usages dans les secteurs où ils peuvent être implantés ;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de renforcer les normes visant l'harmonie entre un usage de chenils et les terrains avoisinants (zone tampon) ;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Suzan Lecours
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement portant le numéro 304-2020 soit adopté.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 304-2020
RÉSOLUTION 2021-18**

Mme Annie Girard, conseillère, donne avis que lors d'une séance subséquente il sera question de l'adoption du règlement 304-2020 modifiant le règlement 249-2015 sur le zonage en concordance avec le projet de règlement 303-2020.

**PROJET DE RÈGLEMENT 307-2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
PRÉSENTATION
RÉSOLUTION 2021-19**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.c.T-11-001) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réviser la réglementation municipale au regard du traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger à toutes fins que de droit le règlement 282-2019 de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ;

Un projet de règlement est présenté par M. le maire Laurent Thibeault concernant la rémunération des élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**SÉANCE
LEVÉE
RÉSOLUTION 2021-20**

Il est proposé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord soit levée.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 02.